

CODE DE VIE

À l'école Val Marie, nous voulons un milieu de vie où il fait bon vivre. C'est pourquoi nous avons établi des règles de conduite afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous. Nous voulons développer chez l'élève des attitudes responsables tout en lui apprenant à assumer les conséquences de ses choix. L'élève a des droits, mais aussi des responsabilités. En portant l'uniforme, l'élève doit prendre conscience qu'il représente l'école et que son comportement peut influencer l'opinion des gens vis-à-vis l'institution.

RÈGLES DE CONDUITE POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

Pour un milieu de vie agréable

- Je porte fièrement mon uniforme.
- J'enlève ma casquette ou chapeau à l'intérieur.
- Je porte mes souliers de classe dans l'école
- Pendant les heures de cours, je circule en silence dans l'école.
- Je garde mon école propre autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Je ne quitte pas la cour d'école sans aviser un membre du personnel.
- Je prends soin des livres et du matériel que j'utilise.
- Je ne mâche pas de gomme à l'école ni sur la cour.
- J'apporte **des collations sans traces d'arachides**.
- Je ne partage pas mes collations.
- Je respecte l'horaire des cours.
- Je range mes choses dans mon casier.

Pour de bonnes relations

- Je m'adresse à tous de façon respectueuse.
- Je vouvoie les adultes.
- Je règle mes conflits sans violence.
- Je m'affirme tout en respectant l'opinion des autres.
- Je prends mon rang sans bousculer.
- Je regarde la personne qui me parle.

Règles spécifiques

- Les appareils électroniques sont interdits (iPod, cellulaire, caméra numérique).
- Toute forme d'échange est interdite (jeux, argent, collation).
- Croustilles, friandises, chocolat, bonbon, arachides et noix, boissons gazeuses sont interdits à l'école
- **J'apporte des aliments santé.**

CODE DE VIE

Intimidation

L'intimidation est une forme de violence. Elle est typiquement un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes qui a pour but de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à son estime de soi ou à sa réputation. L'intimidation est donc une agression et non un conflit entre individus.

Le personnel de l'école est aussi préoccupé par la cyberintimidation qui est bien réelle auprès des jeunes. C'est un phénomène complexe qui prend de l'ampleur à travers les médias sociaux. Mais pour contrer cette forme de violence, l'école a besoin de la collaboration des parents puisque les actes sont généralement posés en dehors du cadre scolaire. Notre volonté d'agir requiert l'implication de tous afin d'assurer la réputation, l'intégrité et le respect de la vie privée de toute personne.

Médias sociaux : Pour protéger l'image et la réputation de l'école Val Marie

- Je n'utilise pas de formulation offensante ou injurieuse dans mes messages.
- Je n'envoie pas d'images choquantes ou personnelles de quelqu'un sans son consentement.
- Je ne véhicule pas de propos mensongers qui peuvent porter atteinte à la réputation de quelqu'un.
- Je m'abstiens de tout commentaire qui pourrait entacher la réputation de l'école ou d'un membre du personnel.
- En cas de manquement, une mesure disciplinaire sera imposée à l'élève.

Mesures disciplinaires (Ne seront tolérés : intimidation, taxage, violence physique et verbale.)

- Avertissement verbal.
- Geste de réparation.
- Communication aux parents (écrite ou verbale).
- Rencontre avec les parents.
- Perte de privilège.
- Suspension à l'interne ou journée de suspension à la maison.
- Renvoi.
- Pour tout geste de violence = retrait immédiat (suspension à la maison).

Le code de vie s'applique en tout temps à l'école; durant les heures de classe, à la récréation, au service de garde, aux activités parascolaires et lors des sorties scolaires.